



Le Directeur Général ne se maîtrise plus face à la colère des salariés, en effet lors de la rencontre du jeudi 11 Mai, ce dernier une fois Mr Briand élu Toulousain responsable de la politique financière parti, n'a plus été en capacité de garder son sang froid et s'en est rapidement pris à la délégation de manière virulente en essayant d'intimider l'intersyndicale.

Ses vieux démons le rattrape, dans tous les réseaux ou il est passé il a usé de ces pratiques lors qu'il avait une opposition en face.

Dernier exemple il tente un coup de pression, n'ayant pas réussi à soudoyer une ou plusieurs organisation syndicales **après s'être attaqué aux salaires des salariés de Tisséo Voyageur il essaye de s'attaquer aux droits syndicaux des Organisations Syndicales, au droit de grève et de manifestation des salariés en exerçant un chantage.**

Dans un premier temps, pour rassuré l'ensemble des salariés nous ne céderons pas à ce chantage et continuerons le combat de la clause de sauvegarde.

Dans un second temps, Monsieur le Directeur général croit pouvoir menacer, intimider et mettre la pression comme il le fait maintenant depuis 6 ans. Nous lui adressons ce message, même avec le soutien du président de la république nous ne céderons pas à vos pratiques digne d'un « dictateur ».

Pour ce qui est du combat sur la clause de sauvegarde, l'intersyndicale face à l'attitude de la Direction a décidé de durcir le ton et appelle l'ensemble des salariés à se mettre en grève les 30 et 31 Mai ainsi que le 1 et 2 juin. Pour information les 30 et 31 Mai seront décomptés du salaire de juin et les 1 et 2 juin du salaire de juillet.

Il est essentiel de paralyser le réseau durant ces 4 jours avec une mobilisation aussi forte que les journées précédentes pour montrer notre détermination.

L'intersyndicale reste soudée aux cotés des salariés en grève, alors montrons au Directeur Général que l'entreprise est à nous !!!! Quoi qu'il en dise sur son tract « entre les lignes » tentant de travestir une fois de plus la vérité, en niant totalement ses propos méprisant et en prêtant une violence verbale aux salariés présents lors de la première journée d'action historique du 11 avril .

En effet dans son tract le DG cherche à casser l'engagement de certains pour s'attirer une certaine sympathie, mais comme nous avons lu ses écrits entre les lignes justement voila ce que nous en retenons entre autre, les années glorieuses à Tisséo sont terminées, les salariés de Tisséo sont trop bien payés (c'est sur quand on compare aux sous-traitants...)

Monsieur depuis que vous êtes arrivé dans l'entreprise vous avez eu à cœur de démolir notre outil de travail en sous-traitant bon nombres de lignes, en fermant les agences commerciale, en réduisant drastiquement les effectifs du service PLF, des services techniques bus, tram et métro, des services administratifs, des services transverses tout ca en usant de manipulation et quant cela ne marchait pas vous n'hésitez pas à faire preuve d'intimidation sur certains salariés pour les faire partir d'eux même...

Ces pratiques nous n'en voulons plus, nous voulons conserver notre entreprise et si elle ne ressemble pas à l'image que vous vous en faites et ben quitter la, nous sommes persuadés que des groupes privés visant à rémunérer des actionnaires correspondent à vos attentes.

Vous avez fait déjà trop de mal à nos valeurs et notre esprit tramnot. Et à la vue de votre attitude méprisante, menaçante et basée sur le chantage vous n'êtes, à notre sens, plus digne et surtout plus légitime à gérer notre belle entreprise.

Vous parlez de respect envers les voyageurs, mais avez-vous du respect envers eux lorsque vous réduisez l'offre de service et qu'ils attendent 3 ou 4 bus pour pouvoir monter dedans, vous les respectez en fermant les agences commerciales sous prétexte qu'elles ne sont pas rentable faisant fit du service de proximité que cela représente ???

**Pour toutes ces raisons toutes et tous en grève
les 30, 31 mai et 1er, 2 juin
préavis 2308**

FORMULAIRE D'INTENTION DE GREVE

Cette déclaration et son contenu demeurent confidentiels

Le seul objet de cette déclaration est le respect par l'entreprise des obligations issues de la loi du 20 août 2007 tendant à pouvoir déterminer à l'avance le niveau de service en situation perturbée, d'en informer valablement les voyageurs et de le mettre en œuvre. Ce formulaire est à remettre au bureau de gestion de votre entité.

MATRICULE :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

Déclare avoir l'intention de faire grève dans le cadre du préavis déposé par l'intersyndicale:

Préavis 2308

Au jour(s) et heures/équipe suivants : (le conducteur voltigeur n'indique que les jours s'il ne connaît pas son planning pour la période considérée)

Mardi 30 Mai

Mercredi 31 Mai

Jeudi 01 juin

Vendredi 02 juin

Date et heure de remise de ce formulaire d'intention :

Signature du salarié

Nom et signature de la personne habilitée

Extraits de l'accord de branche du 03 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, la prévention des conflits et de la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs.

C'est grâce à l'implication et l'engagement fiable de tous, notamment en cas de grève, que les voyageurs pourront bénéficier effectivement d'informations fiables et précises sur les services en fonction, afin de connaître la situation exacte et subir le moins de désagrément possible le jour de la grève.

La mise en œuvre concrète de la continuité du service, dans le respect du droit de grève, ne peut se faire que si chacun des acteurs concernés participe loyalement, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent, à ce que le niveau de service annoncé et l'information afférente soient respectés et précis.